



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éditions et imprimerie

Question écrite n° 12324

## Texte de la question

M. Laurent Fabius interroge Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les intentions du Gouvernement à l'égard des sites et des salariés de l'Imprimerie nationale. Depuis 2002, l'Imprimerie nationale, dont l'histoire prestigieuse remonte à François Ier, a fait l'objet d'un traitement négatif de la part de l'État. La vente puis le rachat du bâtiment historique de la rue de la Convention a entraîné une perte financière estimée à plus de 100 MEUR. Les différents sites du groupe vivent dans la précarité, au gré des cessions successives. Évry Rotatives et Istra Rotatives (Strasbourg) ont été privatisées après de lourds investissements publics. Aujourd'hui également en vente, le site de Choisy-le-Roi (123 salariés) est sous le coup d'un plan social (77 emplois). Les activités restantes (Douai, Paris) sont en instance de filialisation, ce qui ouvrirait la voie à leur vente. Ce démantèlement dilapide des compétences uniques, un patrimoine précieux et un ensemble d'activités dont le caractère sensible justifie le caractère public (impression de documents officiels, des passeports, des documents d'examens et de concours...). L'Imprimerie nationale et ses salariés attendent du Gouvernement qu'il cesse de pratiquer une politique de démantèlement. Il lui demande si elle peut s'engager à maintenir dans le périmètre du service public les activités du groupe et de ses filiales (Paris, Choisy-le-Roi, Douai) et à donner une véritable perspective à l'Atelier du livre d'art et de l'estampe, véritable joyau patrimonial.

## Texte de la réponse

L'Imprimerie nationale (IN) est entrée dans une situation critique suite à la perte brutale du contrat de l'annuaire de France Télécom en 2002. L'existence même de la société s'est trouvée menacée. Dans ce contexte, la société, confrontée à des besoins de trésorerie de grande ampleur, s'est dans un premier temps vue octroyer par l'État, avec l'accord de la Commission européenne, une aide au sauvetage de 65 MEUR le 18 février 2004. Afin de rétablir la viabilité de l'entreprise, un plan de restructuration de l'entreprise, accompagné d'une recapitalisation, a été élaboré. Ce plan prévoit une réduction significative du format de l'entreprise, visant à la recentrer sur son cœur de métier (fiduciaire et continu) et à en restaurer la viabilité économique à moyen terme. La décision positive rendue par la Commission européenne sur le plan de restructuration le 20 juillet 2005 a rendu possible un apport unique et définitif de 197 MEUR en capital par l'État. L'État s'est donc fortement mobilisé pour permettre la survie de l'entreprise en dépit de ses pertes chroniques. Le siège de la société, situé rue de la Convention à Paris, a été vendu, en juin 2003, d'une part car la société devait faire face à une crise de liquidité, et d'autre part car l'immeuble n'était plus adapté à l'activité industrielle et s'avérait coûteux en entretien. La vente a été réalisée sur la base d'un appel d'offres ouvert et transparent, avec l'assistance de spécialistes en immobilier, permettant de vendre l'immeuble au meilleur prix possible dans les conditions de marché qui prévalaient à l'époque. Cette opération a fait l'objet d'explications détaillées au Parlement. Depuis la notification de son plan de restructuration à la Commission européenne, l'IN a mis en oeuvre l'ensemble des engagements pris à l'égard de la Commission au moment de sa recapitalisation par l'État, dont notamment le recentrage sur son cœur de métier. C'est conformément à ce plan de restructuration et à ces engagements, juridiquement contraignants et publics depuis la décision de la Commission européenne, et non au titre d'une quelconque politique de démantèlement, que l'IN a cédé en 2005 ses deux filiales spécialisées dans le domaine de la

rotative, la société Istra (usine de Strasbourg) et la société Évry Rotatives, ses activités d'édition (Éditions générales et Éditions techniques) et ses activités de vente par correspondance et de prépresse en 2006. La cession de sa filiale d'activité feuille, située à Choisy-le-Roi, en très fortes pertes, est en cours, également conformément au plan de restructuration de l'entreprise. Cette cession est la seule chance de survie et de pérennisation de cette activité à Choisy-le-Roi et des quarante emplois que propose d'assurer le repreneur. L'IN a également réalisé en juillet 2007 une séparation juridique entre ses activités régies par son monopole légal et ses activités concurrentielles, conformément aux exigences formulées par la Commission européenne. L'objectif de cette opération de filialisation est de s'assurer de l'absence de subvention croisée au sein du groupe entre les activités sous monopole et les autres activités sur lesquelles l'entreprise est soumise à la concurrence. Elle ne préfigure en rien un quelconque démantèlement de ces activités. S'agissant de l'Atelier du livre d'art et de l'estampe (ALAE), l'État a pris l'engagement, dans le cadre du plan de restructuration de l'entreprise, que l'ALAE quitte à terme le périmètre de l'entreprise et qu'une solution d'adossement de cette activité soit trouvée à cette occasion pour préserver durablement et mieux valoriser le patrimoine et l'ensemble des métiers d'art associés. Dans cette optique, une mission conjointe entre l'inspection générale des finances et l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles a élaboré des propositions, qui n'ont cependant pas pu être mises en oeuvre à ce stade, dans l'attente d'un accord interministériel sur l'option à privilégier. Le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi veille à ce que la concertation reprenne rapidement pour assurer la préservation durable de ce patrimoine unique et redonner une perspective claire à ses personnels. La mise en oeuvre de l'ensemble du plan de restructuration est indispensable, après des années de perte, pour que l'entreprise instaure sa compétitivité et pérennise ses activités et ses emplois.

## Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Fabius](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12324

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** Économie, finances et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 2007, page 7588

**Réponse publiée le :** 8 avril 2008, page 3062